

Pensions et prestations familiales des agents de l'état En quête d'autonomie, la CPPF peine à imprimer de bonnes perspectives

Outil vital pour les travailleurs du secteur public, la Caisse des pensions et de prestations familiales des agents publics de l'Etat (CPPF) ne fonctionne toujours pas comme il se doit.

Malgré un plan de gestion stratégique élaboré par la direction générale, cette Caisse tarde à prendre ses marques. Son conseil d'administration, tenu le 6 décembre 2018, a

montré que les plaies sont loin de guérir, tant que l'emprise de la tutelle, l'absence des moyens logistiques, humains et financiers continuent à miner le fonctionnement de la

structure. L'Union tente de lever le voile sur trois aspects. Les retraites actuelles et à venir, c'est-à-dire plusieurs années de travail, en dépendent.

Les cinq axes stratégiques contrariés par le manque d'autonomie

Innocent M'BADOUUMA
Libreville/Gabon

Le 6 décembre 2018, la Caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'Etat tenait son conseil d'administration. Ces travaux ont permis de passer en revue les activités de l'année 2017 et l'exécution du budget 2018. Ils ont également été l'occasion de relever les écueils qui empêchent les plines performances de cet organisme étatique.

CRÉÉE en 2014 dans le cadre des réformes entreprises par le gouvernement, la Caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'Etat (CPPF) commence ses activités opérationnelles en janvier 2015. En 2017, sa direction générale met en orbite une stra-

tégie en cinq axes pour satisfaire 80 % des assurés. A savoir : rendre l'organisation plus efficace, (2) rechercher l'excellence financière, (3) améliorer la qualité des services, (4) améliorer la visibilité, l'image et la notoriété de la CPPF, enfin (5) étendre la couverture sociale des agents de l'Etat.

Comme l'a noté le Conseil d'administration, le 6 décembre dernier, en 2017, la CPPF comptait obtenir "son autonomie de gestion financière et administrative", sans laquelle l'atteinte des objectifs de performance de l'organisation serait hypothéquée. Et pour un organisme aussi sensible que celui qui gère les pensions-retraites des agents de l'Etat, on ne comprend pas, a poursuivi cette assemblée, que « cette autonomisation de la CPPF n'ait pas été une priorité pour le gou-



Photo : L'MB/L'Union

Les cinq axes stratégiques de la CPPF mis à mal par la conjoncture ?

vernement. Certes, il y a la crise, mais les quelques recettes fiscales ou emprunts de l'Etat, via ses programmes avec les bailleurs de fonds, devraient en faire une priorité.» Or, l'autonomisation de la CPPF et l'excellence financière induisent « la mise en

œuvre des mécanismes de financement des frais de gestion de la CPPF, des déclarations sociales, de la comptabilisation et du paiement des parts salariales et contributive de l'employeur.» Conformément au souhait des représentants des cor-

porations syndicales au conseil d'administration, les actions de revalorisation des pensions de l'Etat, consignées dans le décret N

00436/PR/MFPRAMCJI/MBCP, n'ont pu être menées à bon port, faute aussi de cette autonomie financière. Les actions de communication à l'endroit des usagers pour vulgariser les missions de la CPPF, n'ont pu, non plus, être déployées. Pour un outil aussi essentiel que la CPPF qui gère la retraite des agents publics de l'Etat, on ne comprend pas pourquoi un tel outil peut souffrir d'un contrôle du ministère de tutelle, à savoir le ministère du Budget.

Certes, Guy Gervais Mbongo Otando, conseiller du ministre du Budget et des Comptes publics, a admis: « le vrai problème de la CPPF c'est son fonc-

tionnement. Selon lui, cet organisme est tributaire de la conjoncture économique du moment, qui ne permet pas à l'Etat de mettre à sa disposition des moyens financiers adéquats.

De fait, l'étude de faisabilité de l'extension, d'une part, des prestations des pensions, des prestations familiales et d'invalidité à la Main-d'œuvre non permanente (MONP) et aux collectivités locales et, d'autre part, la couverture des agents de l'Etat aux prestations des risques professionnels, du capital décès et de la retraite complémentaire, sont restés au stade de projet. Faute d'autonomie financière.

Pour la syndicaliste Axelle Carla Legnongo, il est temps que le ministère du Budget lâche du lest, « libère la CPPF de son embrigadement à la tutelle.»

Petit angle

Païement des pensions retraites : des prévisions budgétaires en-deçà de la réalité

I.M'B.
Libreville/Gabon

LES chiffres de l'exercice 2017 de la Caisse de pensions et des prestations familiales (CPPF) montrent combien le gouvernement devrait se pencher, avec un peu plus d'attention, sur le nombre de retraités et les sommes d'argent nécessaires pour payer leurs pensions et prestations familiales. Ainsi, la branche pension de la CPPF a consommé

un peu plus de 56,48 milliards de francs sur les 55,4 milliards de F.CFA prévus à cet effet dans la Loi de finance (rectificative) 2017, représentant en termes de pourcentage 102 %. La différence entre les prévisions (55,4 milliards) et la réalité des dépenses en pensions et prestations familiales des retraités (56,48 milliards F.CFA), soit un écart de 1,08 milliard de francs, relève les limites des prévisions budgétaires, en baisse, de l'administration.



Photo : Adjet NTOUMBE

La branche pension de la CPPF a consommé un peu plus de 56 milliards en 2017.

Par ailleurs, selon Axelle Carla Legnongo, un phé-

nomène risque de se poser dans les années à

venir : qui va payer les cotisations sociales des employeurs d'aujourd'hui. En effet, le gouvernement vient de suspendre toute embauche des fonctionnaires pendant trois ans. Cette mesure va réduire le nombre de cotisants d'avantage dans le futur. Or la démographie des actifs se fragilise : aujourd'hui, moins de cinq travailleurs en activité cotisent pour la pension d'un retraité. Déjà, entre décembre 2016 et décembre 2017, bien que faible, le nombre de cotisants a chuté de

moins 0,10 %. C'est surtout chez les militaires qu'on a observé cette chute, soit moins 1,57 %. Une question taraude l'esprit des agents publics de l'Etat actuellement en activité : qui paiera les pensions-retraites des fonctionnaires actuellement en activité dans les prochaines années ? Comment va se traduire, sur le paiement des pensions, la diminution des agents publics, consécutive à la suspension des embauches pendant trois ans ?

Éclairage

Les freins au bon fonctionnement de la CPPF

I M'B.
Libreville/Gabon

La Caisse des pensions et de prestations familiales est confrontée à plusieurs écueils qui minent son bon fonctionnement. Parmi ceux-ci, on recense ceux découlant de l'organisation, de la finance et des ressources humaines.

CE qui frappe l'observateur de passage à la CPPF, c'est l'insuffisance du personnel affecté aux tâches de traitement des pensions et re-

traites des agents publics de l'Etat. Autrement dit, avec ce personnel réduit, il n'est pas possible, quelle que soit leur volonté, de traiter les dossiers des 20 762 agents de la branche retraite (pensions) et des 52 102 allocataires de la branche famille (prestations). Par ailleurs, au 31 décembre 2017, la CPPF comptait 108 384 assurés. Toujours sur le plan humain, il faut noter le manque de moyens roulants à quoi est venue s'ajouter l'accumulation des mois d'arriérés de sa-

laires (mi-août, septembre et octobre) pour tous les agents de la CPPF. Au niveau financier, la trésorerie fragilise les capacités de cette institution à honorer ses engagements à temps, parmi lesquelles l'impossibilité à remplir ses missions de recouvrement. Autre grief financier, « le refus opposé par certaines structures de s'acquitter de leurs dettes, du fait de la conjoncture socio-économique », précise un document authentifié de la CPPF. Des difficultés graves d'archivages, la suspension

de la saisie des opérations de 2016, du fait de l'impossibilité de saisir les opérations des prestations techniques à compter de juin 2016, et l'absence des livres de paie 2015 et 2016, etc. sont aussi énoncées. Sur le volet organisation, la CPPF souffre, entre autres, des choses simples telles « la rupture de formulaires de demandes de prestations familiales, d'encre et de papiers. » En outre, on note l'absence de téléphone, des interruptions intempestives en tout genre : indis-

ponibilité de la connexion à la délégation et à la trésorerie provinciale de l'Estuaire, absence du réseau informatique, manque de carburant, étroitesse des bureaux et manque des simples meubles de rangements, démolition de la toiture de la salle d'archives par un orage le jeudi 30 mars 2017, etc.

En d'autres termes, travailler actuellement à la Caisse des pensions et prestations familiales des agents de l'Etat est d'abord un casse-tête pour la direction générale qui, dans le silence,

souffre le martyr. C'est aussi un risque pour la traçabilité des pensions et prestations; laquelle peut disparaître, faute d'espaces de conservation appropriés.

Certes, la direction générale ne croise pas les bras. Elle essaie, avec les moyens du bord, de sauver ce qui peut l'être encore, avant que le ministre du Budget qui détient le cordon de la bourse, ne décide de vraies actions pour imprimer un bon fonctionnement à cette organisation.